Oullins.fr

ENVIRONNEMENT, GRANDS PROJETS

Yzeron : l'aménagement est terminé à Oullins

Mis en ligne le 30 janvier 2018

Aménagement de la rivière

Démarrés en mars 2016 par le
Sagyrc (Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières)
, les travaux de requalification de l'Yzeron dans le secteur du Merlo se sont achevés à l'automne dernier.

Ils ont ainsi permis l'élargissement et la restauration du lit de la rivière ainsi que l'installation de digues de béton ou de remblai végétalisé. Une vingtaine d'arbres (frêne, aulne, merisier, érable…) et près de 400 arbustes et plants forestiers (cornouiller, noisetier, viorne…) parfaitement adaptés au milieu aquatique ont également été plantés. Enfin, 5000 m^2 de talus et abords ont été ensemencés avec des mélanges de graines variés et adaptés au cours d'eau.

Le réaménagement de l'Yzeron est désormais terminé dans notre commune **mais, pour qu'il soit efficace contre les crues, le programme de travaux du Sagyrc doit encore se poursuivre en amont, sur le territoire de Sainte Foy-lès-Lyon**, notamment à la hauteur de la
RD 342 à Beaunant
.

Digue côté Rhône

En aval du pont d'Oullins, la rivière est sous influence du Rhône. Afin de protéger des inondations les riverains du quai Pierre-Sémard et de les mettre en sécurité, la Ville a investi 74 000 € pour construire - en coordination avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - un mur-digue permettant de contenir le possible débordement de la rivière en cas de fortes pluies.

Riverains de l'Yzeron : restez vigilants !

Malgré les travaux, l'Yzeron reste une rivière torrentiellesoumise aux crues et le risque d'un événement exceptionnel dépassant les protections ne pourra jamais être écarté. C'est pourquoi les zones concernées par le Plan de prévention n'ont ainsi pas été modifiées par le Préfet.

Par conséquent :

Sur l'ensemble de la commune et plus particulièrement dans les zones rouge et bleue**toute construction ou aménagement** envisagés sur un terrain doit impérativement faire l'objet d'un dossier à déposer au service urbanisme de la Ville.
Tous les habitants situés en zone inondable disposent d'un délai de cinq ans (soit jusqu'au 22 octobre 2018) pour faire les **travaux nécessaires à leur sécurité et à la protection de leurs biens** Passée cette date, au-delà des risques encourus en cas de sinistre, ils s'exposeront à des sanctions financières et pénales.
La Ville propose un **système de télé-alerte** à l'intention des riverains de l'Yzeron situés en zone inondable : inscrivez-vous !

Contact :
Service urbanisme
- Tél. 04 72 39 73 13

VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE
HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

HORAIRES (HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

@ CONTACTEZ-NOUS